

## ACTION 4. AMÉNAGER LA PLACE DE L'ARBRE DANS LA VILLE



### Où planter plus et bien ?

- Augmenter le rythme des plantations en élaborant un plan pluriannuel
- Réfléchir au renforcement de la trame verte à aménager en fonction des services écosystémiques et de la définition des sites
- Intégrer les 5 parcs dans la trame verte : parcs de l'Europe, de Cluny, Jean Mermoz, André Malraux et des terrasses du Soleil
- Promouvoir l'identité de chaque parc urbain par des plantations, des aménagements et des animations adaptés
- Veiller à la protection des plantations par les particuliers
- Sensibiliser les propriétaires sur le thème des plantations d'arbres.

### Choix des essences

- Choisir les essences en fonction du site selon la nature du sol, l'identité bioclimatique de l'arbre ou les attendus en termes d'usage et de paysage à composer
- Étudier et gérer le programme de plantations avec un objectif de 50 nouveaux arbres par an
- Implanter des essences d'arbres d'exception
- Renouveler le patrimoine âgé des parcs existants
- Aménager de nouveaux parcs dans le cadre du développement territorial.



## ACTION 5. SE RESSOURCER ET S'INSPIRER



### Apprendre et s'épanouir

- Communiquer sur son patrimoine et développer des activités pédagogiques et culturelles sur les arbres et la biodiversité
- S'appuyer sur le circuit des "Remarquables" pour diffuser les connaissances sur le patrimoine arboré auprès de tous les publics et découvrir la ville au gré de ses plus beaux arbres
- Fournir à chacun la possibilité de découvrir librement la diversité des espèces dans les parcs
- Se ressourcer auprès des arbres présents dans les parcs thiaisais.

### Des animations culturelles dans les parcs

- Développer les activités culturelles dans les paysages arborés des parcs
- Proposer des animations lisibles en cohérence avec l'identité du parc.



### Se divertir et créer

- En apprendre plus sur la biodiversité
- Susciter le développement de pratiques artistiques et artisanales

### Partager de beaux moments

- Réunir plusieurs générations lors de grands rendez-vous annuels et d'événements à propos de l'arbre
- Offrir une vitrine virtuelle aux créateurs amateurs thiaisais désireux de présenter leurs conceptions
- Consulter l'espace en ligne dédié à la charte de l'arbre pour Thiais pour en savoir plus.



NICOLAS TRYZNA

Adjoint au Maire chargé de la transition écologique, Vice-Président du Conseil départemental du Val-de-Marne



KATARINA HAMADA-LARKEY

Adjointe au Maire chargée de l'environnement et du patrimoine communal



avec le concours de



## CHARTRE DE L'ARBRE POUR THIAIS



S'engager pour les arbres,  
un enjeu de développement durable du XXI<sup>e</sup> siècle

À l'heure de la métropolisation, la ville de Thiais a l'avantage de bénéficier d'une riche canopée héritée de son histoire mais dont l'utilité écologique est encore trop méconnue.

Les arbres, ces êtres vivants, et la biodiversité, composent un patrimoine commun générateur de services écosystémiques. La connaissance de ce patrimoine, sa protection, sa gestion et son évolution sont d'intérêt général. Avec sa démarche de charte de l'arbre pour Thiais, la ville considère ses grands végétaux comme des alliés pour faire face aux effets du changement climatique toujours plus fréquemment observés.

Dans le cadre de son développement écologique, j'ai souhaité doter la ville d'un outil au service de la biodiversité locale. Ainsi, j'ai confié à Nicolas Tryzna, Adjoint chargé de la transition écologique, la démarche de la charte de l'arbre qui s'articule autour du partage des connaissances sur les arbres, de la gestion du parc arboré et de sa mise en valeur culturelle.

Pragmatique, la charte identifie 5 actions dont nous pourrions suivre les évolutions : poursuivre et gérer l'inventaire des arbres, agir en faveur des arbres remarquables, apporter le soin nécessaire à ces êtres vivants, leur aménager une place dans la ville, se ressourcer et s'inspirer à leurs côtés.

Ce dépliant vous présente le contenu de la charte dans ses grandes lignes. Vous pouvez également consulter en ligne l'intégralité du document approuvé par le conseil municipal du 30 juin 2022 ([www.ville-thiais.fr](http://www.ville-thiais.fr) / cadre de vie).

J'invite tous ceux dont l'action présente un impact sur l'arbre à prendre connaissance de cette démarche et à s'engager à développer de bonnes pratiques envers chaque arbre présent sur le territoire thiaisien.

*Richard Dell'Agnola*

Richard DELL'AGNOLA  
Maire de Thiais

Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

# ACTION 1. POURSUIVRE ET GÉRER L'INVENTAIRE DES ARBRES



## Un être vivant au service de la biodiversité

- Agit en faveur du rafraîchissement de la ville
- Limite la formation des polluants dans l'air
- Libère de l'oxygène et absorbe le dioxyde de carbone qui contribue à réchauffer l'atmosphère
- Constitue un milieu propice au développement de la biodiversité
- Jardine les sols grâce à l'action de ses racines.

## Qualité du patrimoine arboré public

- 3 899 arbres communaux répartis entre les alignements présents dans les rues, les équipements publics et les parcs communaux
- 10 300 arbres publics estimés avec les arbres départementaux et ceux du cimetière parisien

- 86 % des arbres communaux au stade adulte
- 70 genres répertoriés au sein d'une large palette végétale : 1 108 tilleuls, 956 érables, 413 marronniers, 410 prunus et 398 platanes sont les essences les plus représentées.

## Pour améliorer la condition des arbres

- Suivre le recensement à rythme régulier
- Concevoir les données environnementales
- Inventorier le parc privé sous forme collaborative pour compléter la carte des arbres
- Engager progressivement la géolocalisation des arbres gérés par la Ville
- Recourir aisément aux informations caractéristiques de l'arbre.



# ACTION 2. PROTÉGER ET PLANTER DES ARBRES REMARQUABLES



## Des arbres qualifiés

### « remarquables » à Thiais

- Selon des critères d'âge, de dimensions, de forme, d'histoire locale ou de légende
- 11 arbres communaux et 2 arbres départementaux repérés par l'ONF au titre de leur forme, leur taille ou leur essence pour lesquels la Ville souhaite engager leur protection.



Paulownia  
Place de Verdun



Platane à feuilles d'érable  
Stade Alain Mimoun



Séquoia géant  
Parc André Malraux



Ensemble d'oliviers  
Parc les terrasses du Soleil



Cèdre  
Groupe scolaire Charles Péguy



Frêne pleureur  
Groupe scolaire Charles Péguy

## Préserver durablement son patrimoine arboré d'exception par des mesures de protection

- Les témoins de l'histoire : l'avenue de Versailles, vestige de la route royale qui reliait le château de Versailles à celui de Choisy-le-Roi, un site inscrit par l'État au titre des servitudes de protection des sites naturels classés selon les dispositions du code du patrimoine
- Par l'affectation des sols dans le plan local d'urbanisme en espaces boisés classés à conserver ou à créer ou espaces paysagers à protéger en raison de leur caractère patrimonial et remarquable
- Par l'élargissement du parc d'arbres en implantant de nouvelles essences exceptionnelles, en visant le label *Arbre Remarquable de France* et en identifiant des arbres d'exception au sein de l'inventaire des arbres privés.

# ACTION 3. PRENDRE SOIN DU PATRIMOINE ARBORÉ



## Les tailles des arbres dans la ville

- Les tailles sont essentielles : elles protègent les arbres contre les abatages et les dégradations
- La forme semi-libre est majoritaire pour limiter les plaies de taille, portes d'entrée pour les agents pathogènes.

## Ne pas négliger l'entretien

- Entretenir un arbre en tenant compte des saisons et de son rythme de vie
- Réaliser une étude phytosanitaire pour les arbres présentant des signes de maladie
- Conforter les alignements concernés par la propagation des maladies
- Sensibiliser les partenaires, professionnels et pétitionnaires de permis de construire, sur la charte de l'arbre.



- Tailler ou abattre un arbre en limite de propriété : respecter les règles du code civil et des autres cadres réglementaires (copropriété, urbanisme, patrimoine)
- Partager des informations sur le suivi sanitaire, l'entretien et la taille des arbres.

## Cohabiter dans le respect

- Gérer l'espace en pieds d'arbres pour leur embellissement et leur propreté
- Éviter les débordements de végétaux sur la voie publique
- Ne pas endommager les arbres par les stationnements ou les percements de toute nature.

## Travaux à proximité d'un arbre

- Se rapprocher du service des espaces verts avant de débuter les travaux
- Respecter les principes en amont de la réalisation de chantiers : préserver les arbres existants, conduire un diagnostic phytosanitaire préalable et mettre en place des mesures de protection des arbres lors des chantiers
- Proscrire toute coupe de racines d'un diamètre supérieur à 5 cm
- Ne pas déposer de déchets dans l'emprise des espaces verts.